

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE
DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE**

Nbre de membres en exercice : 17
 Nbre de membres présents : 13
 Nbre de suffrages exprimés : 13

Votes : Pour : 13
 Contre : 0
 Abstention : 0

L'an deux mille vingt, le 9 décembre à 09h30

Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Pascale GOT, Présidente, en visioconférence depuis l'espace Darwin, quai des Queyries à Bordeaux.

Date de convocation : 30 novembre 2020

Etaient Présents en visioconférence : Mme GOT, Mme DE ROFFIGNAC, M. FERCHAUD, Mme GUILLEN, Mme QUENTIN, Mme LABARRIERE, Mme DERVILLE, M. CORSAN, Mme HERAUD, M. ESCOTS, M. COTIER, M. PENAUD, M. GERVREAU

Absents représentés : Mme MONSEIGNE pouvoir à Mme GOT, M. SABAROT pouvoir à Mme GOT

Secrétaire de séance : M. Stéphane COTIER

Délibération N°2020-04-69: Lancement de l'étude sur l'état des poissons sauvages sur 4 bassins versants du territoire du SAGE

Vu le CGCT ;

Vu le SAGE Estuaire de la Gironde et Milieux Associés et notamment sa disposition Pc3 ;

Vu les cours d'eau sur le territoire du SAGE classés à forts enjeux environnementaux ;

Considérant la nécessité de porter étude sur l'état des poissons sauvages sur 4 bassins versants classés prioritaires pour l'enjeu poissons migrateurs

Considérant la prise en compte des résultats des réseaux de suivi de la pollution chimique sur ces cours d'eau à enjeux ;

Considérant la nécessité de porter à connaissance l'état de santé des poissons sur ces 4 bassins ;

Il est décidé, à l'unanimité et après en avoir débattu :

Article 1 - D'assurer la maîtrise d'ouvrage d'une étude concernant l'état des poissons sauvages sur 4 bassins versants du territoire du SAGE Estuaire de la Gironde et Milieux Associés ;

Article 2 - D'autoriser Madame la Présidente à en confier la réalisation à un prestataire, par marché négocié sans mise en concurrence, au regard de la spécificité des prestations demandées et pour un montant maximum de 40 000 € HT inscrit au Budget Annexe Eau 2020;

Article 3 - D'approuver le plan de financement suivant :

Coût de l'étude : 40 000 € HT, le prestataire est exempté de TVA

Plan de Financement :

Agence de l'Eau Adour Garonne	50% du HT	20 000€
Département de la Gironde	20% du HT	8 000 €
Région Nouvelle-Aquitaine	10% du HT	4 000 €
SMIDDEST	20% du HT	8 000 €

Article 4 - D'autoriser Madame la Présidente à solliciter, pour la réalisation de l'étude, les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, du Conseil Départemental de la Gironde et de la Région Nouvelle-Aquitaine ;

Article 5 - D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document y afférant.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, à Bordeaux, le 09 décembre 2020

La Présidente


 Pascale GOT
 Président du Comité Syndical du Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde

Mme la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.